Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché T2S Fiche Pratique de marché





Référence de la pratique : OP-SETTL-RLDISSOCIE-01

Règlement-livraison des ordres en titres et cash dissociés (Fonds)

Versioning	Version	1.0
	Date de publication	27 juillet 2016

I. PRESENTATION DE LA PRATIQUE EXISTANTE & DESCRIPTION DES IMPACTS

Description de la	Le marché français souhaite mettre en place une pratique concernant le			
pratique existante	règlement-livraison des opérations sur fonds traités en titres et cash dissocié (tels que les ordres sur fonds en règlement espèces devise, ordres sur fonds en paiement en pré-funding,), en préconisant un règlement des titres en france avec matching (instructions T2S de type DELI / RECE free).			
	En effet, ce type d'instruction est privilégié par la communauté, dans la mesure où il permet de livrer les parts de titre de fonds jusqu'au cut-off de 18h, tout en s'assurant de la bonne réception des espèces au préalable, ainsi qu'un matching de la livraison des parts avec le receveur.			
	Cette pratique permet de livrer les espèces et titres à même date (cf « Charte des bonnes pratiques professionnelles de la centralisation d'OPC » pubiée par l'AFTI en mai 2014»).			
Description de l'impact de T2S	Le marché souhaite privilégier cette pratique de Place sur l'ensemble du marché OPC français, afin de profiter de l'évolution T2S permettant de livrer des titres jusqu'à 18h, et non pas 16h, comme proposé par l'autre type d'instruction de type APMT, et l'étendre aux opérations inter-CSD, en tant que routeur sur fonds étrangers, ou en tant que CTA (Central Transfer Agent) ou LTA (Local Transfer Agent) d'ordres en provenance d'une clientèle étrangère.			
Description de la	Cette pratique permet de livrer les parts de titre de fonds jusqu'au cut-off de			
problématique majeure	18h.			
Description des				
rôles de toutes les				
parties prenantes (FACULTATIF)				

Groupe d'Adaptation des Pratiques de Marché T2S Fiche Pratique de marché





Référence de la pratique : OP-SETTL-RLDISSOCIE-01

Schéma des flux		
(FACULTATIF)		
,		
Liens avec d'autres		
pratiques		
pratiques		
II. PROPOSITIOI	N DE PRATIQUE DE MARCHE	
	·	
Pratique		
•	Maintien de la pratique existante.	
recommandée		
Description des		
rôles de toutes les		
parties prenantes		
(FACULTATIF)		
,		
Schéma des flux		
(FACULTATIF)		
(FACULIATIF)		

III. MISE EN OEUVRE

Horizon de mise en oeuvre	Avant la migration vers T2S	Lors du démarrage en production sur T2S	Après la migration vers T2S
	Date:	☑ Date: 12/09/2016	Date: